



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 du mois de novembre à 10h00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sabine GEIL-GOMEZ, Maire.

**Étaient présents** : MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, FONTES, MITSCHLER, MONNIER et NAAM et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, LAFFONT, LAO, SEMPERBONI et SUDRIES.

**Procuration(s)** : MME LANDES (pouvoir M SEMPERBONI) et MME RATIER (pouvoir MME MITSCHLER) MM DE BERNARD (pouvoir M CAZADE), LOUBIERE (pouvoir MME BINOTTO), RICHIR (pouvoir M LAFFONT), TEDODORI (pouvoir MME GEIL GOMEZ) et VERGNES (pouvoir M. BONNAND).

**Absent(s) excusé(s)** : ---

Madame MITSCHLER a été nommée secrétaire.

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 27
Pouvoirs : 7
Excusés : 0

Date de convocation : 31/10/2024

Date d'affichage : 31/10/2024

**DÉLIBÉRATION N° D-2024/49**

Objet : Création de postes non permanents

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les collectivités locales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L332-23 du Code général de la Fonction publique, afin de renforcer les équipes soit pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, soit pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Elle propose donc de créer les emplois suivants, qui pourront donc être pourvus pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, soit pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité notamment durant les vacances scolaires :

- 12 postes d'adjoints d'animation à temps complet ;
- 3 postes d'adjoints d'animation à temps non-complet (30 heures hebdomadaires) ;
- 2 postes d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
- 3 postes d'adjoints techniques à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique à temps non-complet (29 heures hebdomadaires) ;
- 1 poste d'adjoint technique à mi-temps.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de créer selon la répartition ci-dessous :

Publié le  
ID : 031-213104102-20241109-D202449-DE

POUR	MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, FONTES, MITSCHLER, MONNIER et NAAM et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, LAFFONT, LAO, SEMPERBONI et SUDRIES.
CONTRE	---
ABSTENTION	---
NE PARTICIPE PAS	---

- 12 postes d'adjoints d'animation à temps complet
- 3 postes d'adjoints d'animation à temps non-complet (30 heures hebdomadaires)
- 2 postes d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 3 postes d'adjoints techniques à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique à temps non-complet (29 heures hebdomadaires)
- 1 poste d'adjoint technique à mi-temps

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire  
  
Sabine GEIL-GOMEZ  
